

L'Église et les migrants : un défi social et pastoral !

A l'occasion de la 96^{ème} journée mondiale du migrant et du réfugié, nous estimons nécessaire de rappeler – dans les lignes suivantes – quelques éléments importants de l'enseignement social de l'Église.

« Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples » (cf. la constitution « *Gaudium et Spes* » du Concile Vatican II). C'est pourquoi l'Église affirme le droit naturel à l'immigration mais aussi **« qu'on ne peut considérer toute émigration comme un fait positif, à rechercher ou à promouvoir »** (cf. le discours de Jean-Paul II au 2^{ème} congrès mondial de pastorale de l'immigration le 17 octobre 1985).

Il faut en effet les conditions d'une vie décente aux migrants afin que **« la dignité et les droits de la personne humaine et de la famille soient respectés ; pour que celle-ci (la famille) demeure réunie, qu'elle puisse créer un nouveau chez soi et y trouver le nécessaire, afin de vivre contente et agréable à Dieu »** (cf. l'allocution de Pie XII aux délégués de la Conférence internationale des migrations, 17 octobre 1951).

Assurer le bien commun, à la fois du migrant et de la nation d'accueil, tel est l'appel exprimé par l'Église dans son enseignement social : **« Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir – autant que faire se peut – l'étranger en quête de sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine... Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption »** (cf. le Catéchisme de l'Église catholique au n° 2241).

Face à l'immigration, les chrétiens ne doivent pas avoir peur mais au contraire œuvrer pour la famille humaine tout entière : **« Dans une société en voie de mondialisation, le bien commun et l'engagement en sa faveur ne peuvent pas ne pas assumer les dimensions de la famille humaine tout entière... au point de donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes, et d'en faire, en quelque sorte, la préfiguration anticipée de la cité sans frontière de Dieu »** (cf. Benoît XVI, Encyclique « *Caritas in Veritate* » n°7, 2009).

C'est dans cette perspective que les chrétiens sont appelés **« à prendre conscience du défi social et pastoral que représente la condition des mineurs migrants et réfugiés. Dans notre cœur retentissent à nouveau les paroles de Jésus : 'J'étais un étranger et vous m'avez accueilli' (Mt 25, 35)... Cela nous conduit à considérer que chacune de nos actions concrètes doit se nourrir avant tout de foi dans l'action de grâce et la Providence divine »** (Message de Benoît XVI pour la 96^{ème} journée mondiale du migrant et du réfugié).

Les membres de l'équipe « Église et Société » du Doyenné de Cholet